



FÉDÉRATION DES
**AVEUGLES
DE FRANCE**

LA CITOYENNETÉ,
ÇA NOUS REGARDE !

6 rue Gager-Gabillot - 75015 PARIS
Tél. : 01 44 42 91 91 Fax : 01 44 42 91 92
www.aveuglesdefrance.org

FICHE SOCIALE



Agir pour la promotion et l'insertion de la personne
déficitaire visuelle en France-Algérie

La prime d'activité

Rédigée par Madame Burquier Marie-Christine (assistante sociale)

Mise à jour juin 2021

En janvier 2016, le **RSA activité** et la **Prime pour l'emploi** ont été remplacés par la **Prime d'activité**. Cette nouvelle prestation est versée par les caisses d'Allocations familiales (Caf).

Attention : le RSA dit « socle » continue d'exister pour les personnes sans activité professionnelle.

Si vous exercez une activité professionnelle (salariée ou indépendante) et que vos ressources sont modestes, la Prime d'activité complète vos revenus d'activité professionnelle...

I. Conditions d'attribution

- Vous êtes âgés d'au moins 18 ans ;
- Vous habitez en France de façon stable ;
- Vous exercez une activité professionnelle salariée ou non et percevez des revenus modestes soit 1806 € net par mois maximum pour une personne seule en 2021 ;
- Vous êtes en congé parental, sabbatique, sans solde ou en disponibilité et percevez des revenus modestes ;
- Vous êtes étudiant ou apprenti et vous percevez par mois un revenu d'au moins 943,44€ (au titre des revenus déclarés chaque trimestre) ou vous êtes étudiant ou apprenti et assumez seul la charge d'un ou de plusieurs enfants.
- Vous êtes travailleurs handicapés (bénéficiaire de l'AAH) et vous percevez des revenus professionnels (salarié, activité indépendante, ...)



FÉDÉRATION DES
**AVEUGLES
DE FRANCE**

LA CITOYENNETÉ,
ÇA NOUS REGARDE !

6 rue Gager-Gabillot - 75015 PARIS
Tél. : 01 44 42 91 91 Fax : 01 44 42 91 92
www.aveuglesdefrance.org

FICHE SOCIALE



II. Plafond prime d'activité

Pour bénéficier de la prime d'activité, l'allocataire ne doit pas dépasser un certain montant de revenus. Ces plafonds de ressources varient selon les situations. En 2021, ils sont de :

- 1 787 euros pour une personne seule,
- 2 794 euros pour un couple sans enfant dans lequel un seul membre de la famille travaille,
- 3 754 euros pour un couple de deux enfants dont les deux parents ont un emploi,
- 3 342 euros pour un couple de deux enfants avec un seul salaire.

III. Vos démarches pour bénéficier de la Prime d'activité

▪ **Faites une simulation**

Un [simulateur de prime d'activité est disponible sur le site de la caf.](#)

Avant de faire votre demande, il vous permet d'estimer votre droit.

Depuis début 2017, la situation de handicap a été intégrée au simulateur commun de la prime d'activité.

▪ **Faites une demande**

Une demande de prime d'activité en ligne doit être effectuée sur caf.fr.

▪ **Faites vos déclarations trimestrielles**

La prime d'activité est versée chaque mois. Les bénéficiaires de la prime d'activité doivent déclarer tous les 3 mois leurs revenus du trimestre précédent, dans l'espace Mon Compte ou sur l'appli-mobile « Caf-Mon Compte ». Votre Caf vous contactera chaque trimestre afin de vous rappeler cette démarche indispensable au calcul de vos droits.



FÉDÉRATION DES
**AVEUGLES
DE FRANCE**

LA CITOYENNETÉ,
ÇA NOUS REGARDE !

6 rue Gager-Gabillot - 75015 PARIS
Tél. : 01 44 42 91 91 Fax : 01 44 42 91 92
www.aveuglesdefrance.org

FICHE SOCIALE



IV. Montant

La Prime d'activité est calculée en fonction de l'ensemble de vos ressources et de celles des membres de votre foyer (y compris les prestations de la Caf).

L'ensemble des ressources du foyer sont pris en compte : les prestations familiales, l'aide au logement...

Et qu'en est-t-il pour les bénéficiaires d'une pension d'invalidité ou rente AT-MP (accident du travail-maladie professionnelle) ?

La prime d'activité est maintenue jusqu'en 2024 pour les pensionnés d'invalidité et rentes AT-MP occupant un emploi en 2019 (sous condition de ressources). Mais seulement pour ceux qui la touchaient déjà. Ce n'est pas le cas pour les nouveaux entrant. Un récent amendement du gouvernement adopté le 8 novembre 2018 a décidé de n'octroyer la prime d'activité en 2019 qu'à ceux qui l'ont touchée «*au moins une fois entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018* », et seulement jusqu'au 31 décembre 2024.

- Le montant de la Prime est identique sur 3 mois même si votre situation change au cours de cette période.
- Son calcul comprend deux éléments :
 - Un premier qui s'appuie sur un montant forfaitaire déterminé en fonction de la composition de votre foyer et le nombre d'enfants à charge auquel il faut ajouter 61 % du montant des revenus professionnels du foyer. Cette somme pourra être bonifiée compte tenu des revenus professionnels de chaque travailleur. Cette augmentation est appelée *bonification*.
 - Un second, les ressources prises en compte du foyer.



LA CITOYENNETÉ,
ÇA NOUS REGARDE !

6 rue Gager-Gabillot - 75015 PARIS
Tél. : 01 44 42 91 91 Fax : 01 44 42 91 92
www.aveuglesdefrance.org

FICHE SOCIALE



Le montant de la Prime d'activité est différent selon la situation de chacun. Il est calculé selon la formule suivante :

- **Le calcul de la Prime d'activité**

Montant de la prime d'activité = (Montant Forfaitaire éventuellement majoré + 61% des revenus professionnels du foyer + Bonifications individuelles) – Ressources prises en compte du foyer

- **Montant forfaitaire**

Le montant forfaitaire (montant de base du calcul de la prime d'activité) est égal à 553,71€.

Ce montant est majoré en fonction de la composition du foyer et/ou en cas de situation d'isolement.

Le taux de cette majoration est de :

- 50 % pour la 1^{re} personne supplémentaire,
- 30 % par personne supplémentaire,
- 40 % par personne supplémentaire au-delà de la 3^e personne si le foyer comporte plus de 2 enfants ou personnes de moins de 25 ans à charge, à l'exception de la personne avec qui vous vivez en couple.

- **Bonification(s)**

Chaque personne ayant une activité professionnelle membre du foyer peut obtenir une bonification qui varie en fonction de ses revenus professionnels mensuels (moyenne sur les 3 derniers mois).

Le montant de la bonification s'échelonne entre quelques euros (26,2991 € pour un revenu mensuel de 700 €, par exemple) et 161,14 € si le salaire moyen est supérieur à 1 230,00 €. Au-delà, le montant de la bonification reste constant. Cette bonification est due si le salaire mensuel moyen est supérieur à 604,75 €.



FÉDÉRATION DES
**AVEUGLES
DE FRANCE**

LA CITOYENNETÉ,
ÇA NOUS REGARDE !

6 rue Gager-Gabillot - 75015 PARIS
Tél. : 01 44 42 91 91 Fax : 01 44 42 91 92
www.aveuglesdefrance.org

FICHE SOCIALE



V. Ressources prises en compte

Le montant de la prime d'activité est égal à la différence entre le montant forfaitaire et l'ensemble de vos ressources.

Si, en plus de vos ressources professionnelles, vous disposez d'autres ressources (ARE, allocations familiales, etc.), elles seront également déduites de vos droits à la prime d'activité.

Le calcul du montant de la prime d'activité tient compte également :

des aides au logement que vous percevez : allocation de logement familial (ALF), allocation de logement sociale (ALS) ou aide personnalisée au logement (APL), ou de l'avantage en nature dont vous bénéficiez si vous occupez un logement gratuitement ou si vous en êtes propriétaire.

VI. Forfait logement

Les aides au logement sont prises en compte de façon forfaitaire.

Si vous recevez une aide au logement ou si vous n'avez pas de charge de logement, votre Prime d'activité sera déduite de :

- 66.45 euros pour une personne seule.
- 132.89 euros pour 2 personnes.
- 164.45 euros pour 3 personnes ou plus.

▪ **Exemple**

Exemple : pour une personne seule sans enfant avec un salaire de 1300 € net et une aide au logement, le montant de la prime d'activité est égal à 140,76 € soit (553,16 € + 793 € (61 % des revenus) + 161,14 € (bonification) - (1300 € + 66,45 €).



FÉDÉRATION DES
**AVEUGLES
DE FRANCE**

LA CITOYENNETÉ,
ÇA NOUS REGARDE !

6 rue Gager-Gabillot - 75015 PARIS
Tél. : 01 44 42 91 91 Fax : 01 44 42 91 92
www.aveuglesdefrance.org

FICHE SOCIALE



VII. Durée du versement

- Vous devez déclarer chaque trimestre vos ressources, vos droits en dépendent. La Prime d'activité vous sera versée chaque mois, tant que vos ressources sont compatibles avec son versement.
- Par ailleurs, veillez à signaler rapidement tout changement de situation professionnelle ou familiale sans attendre la « déclaration trimestrielle de ressources » dans la rubrique « signalez un changement ».

VIII. Sources

- [Page dédiée au calcul de la prime d'activité sur primeactivite.fr](http://primeactivite.fr)
- [Page dédiée à la prime d'activité sur primeactivite.fr](http://primeactivite.fr)
- [Prime d'activité : salarié ou fonctionnaire sur service-public.fr](http://service-public.fr)
- [Prime d'activité et AAH : Y avez-vous droit et comment faire une demande pour les travailleurs handicapés ? sur primeactivite.fr](http://primeactivite.fr)
- [Prime d'activité : tout ce qu'il faut savoir sur cette aide sur le journaldunet.com](http://journaldunet.com)